

TEXTE ADOPTE n° 444

«Petite loi»

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
ONZIEME LEGISLATURE  
SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

---

22 février 2000

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République hongroise.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 34, 107 et T.A. 51 (1998-1999).*

*Assemblée nationale : 1306 et 1956.*

**Traités et conventions.**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République hongroise, signée à Budapest le 26 février 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2000.*

*Le Président,*

*Signé : LAURENT FABIUS.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1306.